



INFOS COVID

Les nouvelles règles d'isolement face au COVID 19



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Depuis le 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant.



Créé le : 5/01/2022

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans	Je ne suis pas vacciné ou pas complètement
JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.	JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.
PAS D'ISOLEMENT Mais j'applique strictement les gestes barrières. Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive. Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*	JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif. Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.

Depuis le 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

Plus d'information sur le [site du gouvernement >>>](https://www.gouvernement.fr/info-covid)

COVID-19

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE 12 ANS ET PLUS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2*, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

L'élève pourra rester en classe :

- Si le test PCR ou antigénique fait à J+0* est bien négatif
- Et si les auto-tests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier test



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

Les règles d'isolement en vigueur en milieu scolaire sont modifiées depuis le 3 janvier.

Plus d'information sur le [site du gouvernement >>>](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)